

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, 1ère adjointe.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 12

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Catherine REAULT

Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN ; Bernard MICHON à Vincent PELLETIER

Absents : Thierry MAZILLE ; Alain Guimet ; Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Vincent PELLETIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 20 novembre 2019

DELIBERATION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets de grosses réparations sur les routes communales, à savoir :

Description des travaux	Montant estimatif HT
Route de la Belle Etoile	22 320,00 €
Chemin de la Chaume	29 280,00 €
Montée de Pré Neyrat	37 001,00 €

Soit un montant total estimé à 88601€ HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Département de l'Isère.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 26 novembre 2019

Pour extrait

Coralie BOURDELAIN
Adjointe au maire


